

## TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

### DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme PHARE :

- des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

### AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements et des ambassadeurs lycéens.

### AU NATIONAL

- Le comité de suivi du dispositif PHARE avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire ;
- le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs ;
- 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

### LES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Jean-Pierre Bellon  
et Marie Quartier  
de l'association Résis  
Nora Fraïsse  
de l'association Marion  
la main tendue  
Axelle Dessaint et Leslie  
Sibonie d'Internet sans  
crainte et Tralalère  
Catherine Jacquet  
des Petits Citoyens  
Corinne Nonin  
de l'Aéroven

Delphine Abécassis  
de la MAE  
Richard Gallin,  
chef de projet à la DNE  
Bertrand Gardette  
de l'association Aphae  
Anne Yeznikian, chargée  
de mission partenariats  
et prévention des violences  
auprès du Dasev  
du Pas-de-Calais  
Christine Roux, référente  
harcèlement académie  
d'Aix-Marseille

**NON AU HARCÈLEMENT**

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

# PHARE

Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

## MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGÈ CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.



Des septembre 2021  
**PHARE généralisé  
à tout le territoire**

**10**  
**élèves-ambassadeurs  
par établissement**



## 2 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE

### PHARE1

#### LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme ;
- constitueront une équipe ressource de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participeront aux temps forts du programme ;
- organiseront 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.

2

### PHARE2

#### EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un processus continu de mise en place du programme ;
- mesureront le climat scolaire.

#### ÉDUIQUER À LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT GRÂCE A :

- un programme gratuit et à destination directe des écoles et des collèges ;
- un programme étendu aux lycées avec des modalités adaptées ;
- un programme 100 % digital, livré clé en main à travers une plateforme numérique, comportant les contenus pédagogiques et de formation, les ressources de présentation et les agendas dédiés, et mise à la disposition des superviseurs académiques, des pilotes et des personnels impliqués dans sa mise en œuvre au sein des structures ;
- un programme conçu au plus près des territoires grâce à une expérimentation de 2 années dans 6 académies ;
- un programme construit avec le concours du comité d'experts national.

#### LES TEMPS FORTS DU PROGRAMME

##### SEPTEMBRE

- Lancement de l'appel à candidature pour devenir ambassadeurs
- Constitution de l'équipe ressource

##### OCTOBRE

- Inscription au concours NAH

##### NOVEMBRE

- Journée NAH
- Début des formations des personnels et des ambassadeurs collégiens

##### DÉCEMBRE

- Formalisation du protocole

##### FÉVRIER

- Safer Internet Day
- Envoi des productions du concours NAH (phase académique)

##### MAI

- Concours NAH (phase nationale)



## PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue par certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. pHARe est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

# RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

## CHARTe D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

## CHARTe D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARe1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

**NON AU HARCELEMENT**